

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**Mardi 28 janvier 2020
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)
approuvé lors de la séance du 10 mars 2020**

Etaient présents :

Collège A
AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Éric
BLACHE Philippe
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
MENDEZ Ariel
MOURET Laurence
PAUL Thierry

Collège B
LENGRAND-JACOULET Sophie
MASCLET DE BARBARIN Marie
MASOTTI Véronique
RADULESCO Thomas
SIFFREIN BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège « BIATSS »
DE SAINTE MARIE Isabelle
FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers
BAGNOL Camille
MAHERZI Beyram
KANE Marlin
PERRAD Remy
SINICA Léa

Personnalités Extérieures
GIBELLO Ghislaine
GODRON Amaury
CASADO Franck

Etaient représentés :

CORREIA Mario	Pouvoir à LENGRAND-JACOULET Sophie
PROST Jean-Philippe	Pouvoir à MASOTTI Véronique
TOMMASINI Maxime	Pouvoir à LEONETTI Georges
JOISAINS-MASSINI Maryse	Pouvoir à BERTON Eric

Etaient absents sans représentation :

PIERSON Hugo
MIQUELLY Véronique
LECCIA Paul
ROCCA-SERRA Marie-Laure

32 membres présents ou représentés

Membres de droit

Directeur Général des Services	BARBIERI Laurent
Agent comptable	LECLERQ Isabelle

Membres invités

Madame CRIVELLO Maryline, Vice-présidente du Conseil d'Administration
Monsieur NICOD Lionel, Vice-président Formation
Monsieur DELAPORTE Philippe, Vice-président Recherche
Madame GALAND Mélanie
Monsieur POTIER Jean-Philippe
Monsieur BONY Jean-Paul
Madame NEDJAR Leïla

Le Président Berton, après vérification du quorum, ouvre la séance à 14h15.

Le Président informe le Conseil d'administration qu'une mesure de restriction des déplacements en Chine est adoptée compte tenu de la situation sanitaire dans la région du Wuhan.

Monsieur Blache interpelle le Président sur la grève du personnel de la Société Arc en Ciel en charge du nettoyage des locaux de l'UFR ALLSH, campus Schuman, et demande quelle est la position de l'établissement.

Le Président répond qu'il a été saisi ce jour même par le doyen de l'UFR ALLSH et que les contacts ont été pris avec le PDG de la société Arc en Ciel. Il souligne que cette situation pénalise également l'Université.

Monsieur Gilles alerte sur le fait que certains enseignants envisagent d'utiliser leur droit de retrait.

Madame De Sainte Marie lit la déclaration suivante :

« Déclaration sous-traitance entretien sur Schuman : (cette déclaration est annexée au présent procès-verbal)

De nombreux témoignages d'usagers et personnels attestent de la dégradation de l'hygiène dans les toilettes et locaux du site Schuman, ce qui suscite dans notre communauté des interrogations quant à la politique d'AMU en matière de sous-traitance des missions de nettoyage. Nous avons appris que le personnel de la société Arc en Ciel en charge du site s'est mis en grève à partir de lundi 27 janvier 2020, suite à des menaces de licenciement pour plusieurs employés.

Nous alertons le Président de l'Université sur l'urgence de la situation et lui demandons de trouver des solutions respectueuses des personnels salariés par l'entreprise sous-traitante.

Nous demandons au Président de l'université de suivre les préconisations du CHSCT (https://dhse.univ-amu.fr/system/files/20180208_reponse_avis_et_recommandations.pdf) quand à la protection de la santé des agents du secteur public. Pour ce faire, nous demandons également le recrutement d'un nombre significatif d'agents d'entretien propres à l'Université. »

Madame Tir souhaite connaître le coût d'une externalisation du service de nettoyage.

Monsieur Barbieri précise qu'il est de 750 000 par an pour le site Schuman.

Monsieur Bony précise qu'un seul des bâtiments du site est concerné par ces difficultés.

Madame De Sainte Marie propose par ailleurs la motion suivante :

« Motion CA AMU : (cette motion est annexée au présent procès-verbal)

Les élu.es au Conseil d'administration de l'université d'Aix Marseille estiment qu'ils ne peuvent ignorer les inquiétudes qui s'expriment à la fois au sein de la communauté universitaire et à l'extérieur au sujet du projet gouvernemental de réforme des retraites et de la LPPR. La mise en place progressive d'un système de retraites par points accroît les incertitudes pour les personnes qui travaillent dans des conditions déjà précaires. Elle est particulièrement injuste à l'égard des jeunes générations.

La réforme envisagée ne peut que contribuer à réduire l'attractivité des métiers de l'enseignement et de la recherche, qui s'exercent déjà dans des conditions dégradées. Elle va également rendre plus difficile le recrutement et la stabilisation des personnels BIATSS, trop souvent oubliés dans les discours officiels sur l'enseignement et la recherche. Le projet LPPR entend enfermer l'enseignement et la recherche dans une logique de compétition, de gestion à court terme (passant par le renforcement du financement sur projet au détriment du financement pérenne) et de précarisation généralisée.

Les élu.e-s dénoncent l'absence de réelle concertation et contestent le diagnostic sur lequel s'appuie le gouvernement, contredit par des analyses scientifiques non prises en compte.

C'est pour ces raisons que le Conseil d'Administration de l'université d'Aix-Marseille affirme son opposition à ces projets de réformes qui s'inscrivent dans une logique de marchandisation et libéralisation des services publics en général et du service public de l'ESR en particulier »

Madame De Sainte Marie demande en outre la banalisation des jours de grève et lit la déclaration suivante :

« **Déclaration sur la banalisation des cours les jours de manifestations nationales :** (cette déclaration est annexée au présent procès-verbal)

Nous demandons la banalisation des cours lors des journées interprofessionnelles de grève et de manifestation nationale, à commencer par le mercredi 29 janvier 2020. Nous demandons à ce qu'aucun étudiant ne soit pénalisés lors de ces journées, en cas d'absence »

Le Président répond que l'acte syndical est un acte de responsabilité.

Monsieur Blache rétorque qu'Aix-Marseille Université est une grande université qui doit être force de proposition et non seulement de réaction.

Madame De Sainte Marie demande quelle est la position de la CPU.

Le Président répond que la commission se réunira en février et que les retours seront donnés au Conseil d'administration dès que possible.

I / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2019

Le Président présente ce point.

Madame De Sainte Marie indique, à propos de sa remarque en page 5, relative à l'admission en non-valeur, avoir déclaré que le tableau était « *illisible* » (et non pas « *pas très lisible* » comme indiqué) et demande par ailleurs à ce que la déclaration annoncée en page 1 du procès-verbal soit annexé au document.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2019 est approuvé avec 31 voix pour et 1 abstention par le Conseil d'administration.

II / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 06 janvier 2020

Le Président présente ce point.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 06 janvier 2020 est approuvé avec 31 voix pour et 1 abstention par le Conseil d'administration.

III / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 janvier 2020

Le Président présente ce point.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 janvier 2020 est approuvée avec 31 voix pour et 1 abstention par le Conseil d'administration.

IV/ Présidence de la Fondation A*MIDEX

Le Président annonce son élection à la présidence d'A*MIDEX.

Madame Tir souhaite savoir si d'autres changements ont été effectués à la direction de la Fondation.

Le Président répond qu'à ce jour non mais qu'un nouveau conseil de gestion sera élu prochainement.

V / Ajustements de l'offre de formation des composantes pour l'année universitaire 2019/2020

Monsieur Nicod présente ce point.

Madame Tir souhaiterait avoir les résultats des votes de la CFVU.

Monsieur Nicod répond que la CFVU s'est tenue en décembre et que les points ont été votés à l'unanimité.

Madame Masotti demande qui dispensera les enseignements.

Monsieur Nicod répond qu'il s'agit d'enseignants de l'université et d'enseignants locaux labellisés par AMU.

Madame Nedjar précise que ceci s'inscrit dans le cadre de la Charte des diplômes en partenariat international, en vigueur.

Les ajustements de l'offre de formation des composantes pour l'année universitaire 2019/2020 sont approuvés avec 31 voix pour et 1 abstention par le Conseil d'administration.

VI / Accès en première année de Master pour l'année universitaire 2020/2021

Monsieur Nicod présente ce point.

Les conditions d'accès en première année de Master pour l'année universitaire 2020/2021 sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

VII/ Diplômes en partenariat à l'international

Monsieur Nicod présente ce point.

Monsieur Nicod précise que le diplôme « Art et scène » est créé en partenariat avec l'Université de Picardie.

Monsieur Paul demande si le partenariat est labélisé.

Monsieur Nicod répond par la négative mais que la commission de labellisation se réunira en février.

Les diplômes en partenariat à l'international sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

VIII / Désignation des (deux) étudiants membres de la Commission FSDIE Projets

Monsieur Nicod présente ce point

Le Président propose Messieurs Rémi PERRAD et Marlin KANE.

La désignation de Messieurs Rémi PERRAD et Marlin KANE en tant qu'étudiants membres de la commission FSDIE projets est approuvée avec 30 voix pour et 2 abstentions par le Conseil d'administration.

IX/ Désignation de l'enseignant-chercheur membre de la Commission FSDIE Social

Monsieur Nicod présente ce point

Le Président propose Monsieur Erwan TRANVOUEZ

La désignation de Monsieur Erwan TRANVOUEZ en tant qu'enseignant-chercheur membre de la commission FSDIE Social est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

X/ Désignation de l'étudiant membre de la Commission FSDIE Social

Monsieur Nicod présente ce point.

Le Président propose Monsieur Hugo PIERSON.

La désignation de Monsieur Hugo PIERSON en tant qu'étudiant membre de la commission FSDIE Social est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

XI / Désignation des représentants élus étudiants à la Commission *ad hoc* Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Le Président propose Madame Camille BAGNOL et Messieurs Marlin KANE, Hugo PIERSON et Rémi PERRAD.

La désignation de Madame Camille BAGNOL et Messieurs Marlin KANE, Hugo PIERSON et Rémi PERRAD en tant que représentants élus étudiants à la Commission *ad hoc* Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

XII / Modification des statuts de l'Université

Madame Nedjar présente ce point.

Monsieur Bony précise qu'il s'agit d'une mise en conformité car :

- le comité d'audit existe depuis plusieurs années ;
- l'actualisation de la liste des composantes résulte de précédentes décisions réglementaires du Conseil d'administration.

Madame De Sainte Marie demande à ce que soit intégrée aux statuts la possibilité de déposer contre émargement les candidatures à la Présidence de l'Université.

Le Président répond que cela sera étudié dans le cadre d'un travail plus global de simplification des procédures.

Madame De Sainte Marie demande si les statuts ne pourraient pas être modifiés pour prévoir un délai de communication des documents afférents à l'ordre du jour, similaire à celui imparti pour l'envoi des convocations. Elle demande également si la convocation et les documents pourraient être transmis aux administrateurs quinze jours avant la séance et non pas huit jours.

Madame Nedjar répond que les documents doivent juridiquement être communiqués dans un délai raisonnable.

Monsieur le Président répond que le délai de transmission des convocations et des documents au Conseil d'administration devra être apprécié au regard de la charge de travail que cela engendrera pour les agents des services concernés.

Monsieur Blache demande si un travail commun est réalisé entre le Comité d'Audit et la Direction de l'Amélioration Continue.

Monsieur Barbieri répond que le Comité d'Audit ne se confond pas avec la Direction de l'Amélioration Continue, le Comité étant un support de l'audit et une instance qui doit rester indépendante.

La modification des statuts de l'Université est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

XIII/ Accord transactionnel « Le California »

Monsieur Bony présente ce point.

Madame De Sainte Marie s'interroge sur le faible montant de l'accord comparativement aux sommes réellement dues par l'Université.

Madame Nedjar répond que ce montant a été accepté sur le principe par les deux parties et que l'accord a vocation à permettre un règlement amiable rapide du litige, tout en étant soumis au principe de confidentialité.

L'accord transactionnel « Le California » est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

XIV / Recours à l'emprunt BEI et financement du Contrat de partenariat de Luminy

Monsieur Mallet présente ce point.

Monsieur Blache souhaite connaître le coût total de l'opération Plan Campus et ce qui reste à la charge de l'établissement.

Monsieur Barbieri rappelle que l'opération « Plan Campus » a été lancée sous la précédente mandature. Il précise que le recours à des contrats de partenariat public/privé est obligatoire dans le cadre de ce projet. Il ajoute qu'il n'existe pas d'étude permettant de déterminer le coût total car il est difficile d'évaluer les coûts internes et les coûts bancaires.

Madame Tir se souvient que des litiges concernant des partenariats public/privé avaient été évoqués lors de la précédente mandature.

Madame Leclercq répond par l'affirmative mais que ces litiges portaient sur une erreur de prix. Elle précise que les loyers payés par l'Université prennent en compte l'intégralité des coûts financiers. Elle ajoute que le recours à la Banque européenne d'investissement n'était pas possible lors du lancement du projet : il s'agit désormais d'une exception possible, le recours à l'emprunt bancaire restant par principe impossible pour les universités.

Monsieur Blache affirme que le recours au partenariat public/privé représente un surcoût pour l'Université.

Madame De Sainte Marie ajoute que ce plan provoquera un surcoût s'agissant des frais de maintenance et d'entretien des locaux.

Monsieur Mallet répond que l'établissement investissait auparavant 15 € par m² contre 45 € par m² aujourd'hui dans le cadre du contrat de partenariat public/privé. Les bâtiments seront donc en meilleur état.

Le recours à l'emprunt BEI et financement du contrat de partenariat de Luminy est approuvée avec 31 voix pour et 1 contre par le Conseil d'administration.

XV / Politique de déplacement de l'Université

Madame Carpentier présente ce point.

Madame Tir demande si les agents devront présenter des justificatifs pour obtenir le remboursement de leurs repas.

Madame Carpentier répond que cela ne sera pas nécessaire.

Madame Tir est interpellée par l'évolution du taux de remboursement des repas pour les personnels de l'Université.

Madame Carpentier lui répond que ce taux est règlementaire et appliqué par toutes les administrations.

Madame Tir souhaite connaître la raison d'un taux particulier applicable pour les stagiaires de l'IRT

Monsieur Barbieri répond qu'il s'agit d'une formation de professionnels spécifique et que la dérogation repose sur les dispositions contenues dans les conventions liant l'Université et les organismes concernés.

Madame De Sainte Marie s'étonne qu'Aix en Provence soit considérée comme une ville de plus de 200 000 habitants.

Déclarations et motion telles que lues en séance et transmises par madame Isabelle De Sainte Marie (pages 4 et 5 du présent procès-verbal)

Motion CA AMU :

Les élu.es au Conseil d'administration de l'université d'Aix Marseille estiment qu'ils ne peuvent ignorer les inquiétudes qui s'expriment à la fois au sein de la communauté universitaire et à l'extérieur au sujet du projet gouvernemental de réforme des retraites et de la LPPR.

La mise en place progressive d'un système de retraites par points accroît les incertitudes pour les personnes qui travaillent dans des conditions déjà précaires. Elle est particulièrement injuste à l'égard des jeunes générations.

La réforme envisagée ne peut que contribuer à réduire l'attractivité des métiers de l'enseignement et de la recherche, qui s'exercent déjà dans des conditions dégradées. Elle va également rendre plus difficile le recrutement et la stabilisation des personnels BIATSS, trop souvent oubliés dans les discours officiels sur l'enseignement et la recherche.

Le projet LPPR entend enfermer l'enseignement et la recherche dans une logique de compétition, de gestion à court terme (passant par le renforcement du financement sur projet au détriment du financement pérenne) et de précarisation généralisée.

Les élu-e-s dénoncent l'absence de réelle concertation et contestent le diagnostic sur lequel s'appuie le gouvernement, contredit par des analyses scientifiques non prises en compte.

C'est pour ces raisons que le Conseil d'Administration de l'université d'Aix-Marseille affirme son opposition à ces projets de réformes qui s'inscrivent dans une logique de marchandisation et libéralisation des services publics en général et du service public de l'ESR en particulier

ou

Le Conseil d'administration exprime ainsi ses plus vives préoccupations à l'égard de ces projets de réformes.

Déclaration sur la banalisation des cours les jours de manifestations nationales :

Nous demandons la banalisation des cours lors des journées interprofessionnelles de grève et de manifestation nationale, à commencer par le mercredi 29 janvier 2020. Nous demandons à ce qu'aucun étudiant ne soit pénalisés lors de ces journées, en cas d'absence.

Déclaration sous-traitance entretien sur Schuman:

De nombreux témoignages d'usagers et personnels attestent de la dégradation de l'hygiène dans les toilettes et locaux du site Schuman, ce qui suscite dans notre communauté des interrogations quant à la politique d'AMU en matière de sous-traitance des missions de nettoyage. Nous avons appris que le personnel de la société Arc en Ciel en charge du site s'est mis en grève à partir de lundi 27 janvier 2020, suite à des menaces de licenciement pour plusieurs employé.es.

Nous alertons le Président de l'Université sur l'urgence de la situation et lui demandons de trouver des solutions respectueuses des personnels salariés par l'entreprise sous-traitante.

Nous demandons au Président de l'université de suivre les préconisations du CHSCT (https://dhse.univ-amu.fr/system/files/20180208_reponse_avis_et_recommandations.pdf) quand à la protection de la santé des agents du secteur public. Pour ce faire, nous demandons également le recrutement d'un nombre significatif d'agents d'entretien propres à l'Université.

Madame Carpentier précisé qu'il s'agit d'un régime dérogatoire permettant de placer les villes d'Aix en Provence et de Marseille sur un même plan.

Madame De Sainte Marie s'étonne que les personnels en situation de handicap ne soient pas identifiés au sein d'un cas particulier dans l'hypothèse où ils n'utiliseraient pas le marché de déplacement de l'Université pour effectuer de leur mission.

Madame Carpentier lui explique que les taux pratiqués au profit des personnels en situation de handicap sont dans tous les cas supérieurs à ceux prévus par le cadre général.

Madame Masotti demande sur quelle base s'effectue le remboursement des hébergements réalisés hors marché lorsque le missionnaire n'a pas d'autre choix.

Madame Carpentier lui précise que les règles générales s'appliquent alors.

La politique de déplacement de l'Université est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

A Marseille, le 10 mars 2020.

Éric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

